Plusieurs de ces rôdeurs, à mine suspecte, que l'on voit journellement dans ces endroits, attaquèrent l'homme et le rouèrent de coups de bâton; on ajoute qu'ils auraient fait subir les derniers outrages aux jeunes filles.

Les cris des victimes attirèrent des voisins dont l'arrivée mit ces chenapans en fuite.

— Un vol avec effraction a été commis, mardi matin, dans les circonstances suivantes :

Un sieur Dhondt, marchand de moules, au Sapin-Vert, a profité de l'absence de son patron pour fracturer une armoire et enlever une somme de 175 fr. Dhondt a pris aussitôt la fuite.

— *Abandon d'enfant.* — Fatiguée de son enfant, une jeune femme de 25 ans se présentait, dans la matinée de mardi chez sa belle-mère, au hameau du Sartel, et déposait le bébé sur le seuil de la porte.

Mais la belle-mère, qui s'était aperçue du fait, rappela la jeune femme. Celle-ci reprit alors l'enfant et se dirigea vers le Laboureur : à cet endroit, elle entra dans un estaminet.

Sous prétexte de se rendre à la cour, elle pria la cabaretière de tenir l'enfant, puis elle sortit, mais ne reparut plus.

Le mari de l'indigne femme, revenant de Douai, où il était allé travailler, entra dans ce cabaret, où on lui raconta ce qui s'était passé. Il rapporta l'enfant chez lui et un médecin fut appelé pour le visiter.

Le docteur trouva le bébé couvert de plaies et manquant complètement de soins.

Son état est grave et une enquête est ouverte.

Croix. — Un vieillard, Léon Dekeyser, s'est rendu en pleine nuit au domicile de sa femme, dont il vit séparé, pour rendre visite à sa fille qui est malade.

Comme la porte était fermée et que, malgré ses cris, on n'ouvrait pas, Dekeyser essaya de la briser.

Mais il avait compté sans le chien de la maison, qui, se jetant sur lui, lui fit de profondes morsures aux jambes. Plainte a été portée.

Hem. — *Une mendiante.* — Catherine Massin, femme Ghienne, s'est présentée, mardi matin, dans un château des Trois Baudets, pour y demander l'aumône.

Sur le refus d'une domestique de lui donner ce qu'elle sollicitait, Catherine Massin l'insulta et brisa dans la cuisine un miroir d'une valeur de 50 francs environ.

La gendarmerie, prévenue, arriva aussitôt et conduisit la coupable au dépôt en attendant son transfert à Lille.

Catherine Massin a déjà été arrêtée pour fraude et a tenté plusieurs fois de se suicider. On craint que cette fois encore elle ne renouvelle ses tentatives, aussi est-elle gardée à vue.

Lys-lez-Lannoy. — Dimanche dernier, la société des archers, établie chez le sieur Alphonse Thieffry, cabaretier, près de la Justice, avait organisé un tir, dont les prix consistaient en jambons. Voici le résultat :

1er prix, à M. Pattin, de Lys; 2e, à M. Courouble, de Lannoy; 3e, à M. Fatrez, de Sailly; 4e, à M. Henri Leroy, de Lys; 5e, à M. Cruquenaire, de Toufflers; 6e, à M. Achille Roussel, de Roubaix, et 7e, à M. Dupire, de Lannoy.

Comme il n'y a pas de fête sans lendemain, tous les sociétaires se sont réunis au local, lundi, vers cinq heures, pour participer à un banquet offert par M. le président; la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant toute la soirée.

Flers. — *Carrousel au pont du Breucq.* — Un carrousel au profit des pauvres, est organisé pour les dimanche 6 et lundi 7 juillet, chez M. Dupirre, coin de la grande route de Roubaix et de la route de Wasquehal.

Les prix pour la journée du dimanche sont : 1er prix, 100 fr.; 2e, 90; 3e, 70; 4e, 50; 5e, 50; 6e, 40; 7e, 25; 8e, 25; 9e, 10e, 11e et 12e chacun 20 fr.; surprises 20 fr ; soit 560 fr. de prix.

Pour la journée du lundi, de beaux prix seront couru s en proportion du nombre des cavaliers.

— Un grand carrousel au profit des pauvres aura lieu le dimanche 20 juillet, sur la place de Flers.

Les prix seront : 1er 150 fr.; 2e, 110 ; 3e 80; 4e, 55; 5e, 35 ; 6e, 20 ; 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e, surprises.

Un carrousel d'essai aura lieu le 14 juillet.

Annappes. — Un grand carrousel offert au profit des pauvres, aura lieu le dimanche 13 juillet, dans le jardin de M. Emile Mahieu, cabaretier, près de l'Eglise.

Voici les prix : 1er, 150; 2e, 135; 3e, 100; 4e, 75; 5e, 50; 6e, 30; 7e, 20; surprises.

Un carrousel d'essai aura lieu le 10 juillet.

Dans toutes les grandes villes, les eaux destinées à l'alimentation publique, contaminées par des infiltrations de toutes sortes, charrient des quantités de germes malfaisants. C'est pourquoi nous conseillons à nos lecteurs et abonnés de faire usage de notre source « Les Célestins » de Vals prime du journal. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus. 5

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f 50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Accident d'usine. — Une jeune fille de 14 ans, Léontine Vanstenkiste, demeurant au Brun-Pain, bâcleuse, a eu le bout du petit doigt de la main gauche, pris dans un engrenage de son métier. Bien que cette extrémité soit toute meurtrie on a cru pouvoir éviter l'ablation de la première phalange. L'incapacité du travail sera d'une quinzaine de jours.

Affreux accident. — Encore un enfant écrasé par une voiture ; c'est le quatrième depuis moins d'un an !

M. Defretin, marchand de charbons, au Brun-Pain, vient de céder son commerce à M. Lannoy. Celui-ci ne devait entrer en possession de l'établissement que le 29 ; mais, par suite d'un nouvel accord, il commença dès samedi dernier. On expédia rapidement les marchandises qui restaient en magasin, et, mardi, on entrait du charbon pour le nouveau titulaire. Il y avait donc un mouvement continuel de tombereaux, à l'entrée comme à la sortie.

Mardi, vers 7 heures du soir, le domestique allait pénétrer dans la cour avec un lourd chargement. Il s'assura, avant de lancer son attelage, qu'il n'y avait pas d'enfants. Mais une petite fille de 2 ans, Marie-Léonie Devos, fille de Léonie-Marie Devos, demeurant rue des Champs, s'était cachée derrière un des battants de la porte-cochère, et n'avait pu être aperçue du conducteur. Effrayée par le bruit de la voiture, l'enfant voulut se sauver, alla se jeter dans les jambes du cheval, et fut horriblement piétinée, mais ne fut pas atteinte par les roues.

Elle fut relevée dans un état impossible à décrire : le pied du cheval avait porté sur le ventre, et tout le bassin ne formait plus qu'une horrible plaie.

Transportée chez sa mère, la pauvre petite succombait à 10 heures du soir.

Vol de linge. — Les époux Nuyttens, demeurant dans une maison contiguë, au Pont-de-Neuville avec M. et Mme Ollivier, père et mère de la femme Nuyttens. Tout se fait à peu près en commun dans les deux ménages. Lundi dernier c'était jour de lessive et on avait mis tremper une grande quantité de linge dans une cuvelle qu'on avait laissée dans la cour commune. Quelqu'un a profité de l'absence des lessiveuses pour s'emparer de diverses pièces estimées 30 fr.

Un enragé. — Jean Engels, vitrier, demeurant à Roubaix, travaillait lundi à une maison de la rue de Wailly. Quand il mit sa casquette à midi, il s'aperçut qu'on y avait versé de la couleur. Mécontent de cette mauvaise farce et soupçonnant avec quelque raison un sieur Adrien Vraux, peintre, d'être le mauvais plaisant, il alla lui demander explication.

Mais celui-ci prit fort mal la chose. Il alla chercher querelle à diverses reprises au vitrier et finit par le frapper, et enfin à lui porter au bas ventre un coup de tête qui a sérieusement blessé Engels. L'agresseur a été mis en arrestation.

Concert de la Grand'Place. — Le concert de la Grand'Place de jeudi prochain, 18 courant, sera donné par la *Fanfare du Point Central*, qui exécutera les morceaux ci-après :

1. *L'Ombre* ; 2. La *Mascotte*, fantaisie ; 3. Boléro; 4. *Le Voyage à Porain*.

L'orphéon la *Muse des Travailleurs* exécutera les deux chœurs : chœur du cidre, du *Voyage en Chine* et *La Fenaison*.

Un artiste. — Louis Prouvost, âgé de 30 ans, demeurant rue de Béthune à Roubaix, chanteur dans un café-concert de notre ville, a été l'objet d'un procès-verbal pour tapage injurieux ayant causé un grand rassemblement mardi après-midi rue de la Latte.

Les gamins. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Paul Glorieux, âgé de 9 ans, qui prenait grand plaisir à casser à coups de cailloux les carreaux des fenêtres d'une maison. Si on pouvait en faire autant à ceux qui parviennent à coups de pied à détruire les grillages protégeant les vitres des cuisines basses, il serait bien plus laisser un carreau intact. Cela peut se voir en un carrefour la plus fréquentée de la ville.

Un vol de 60 francs. — Dimanche dernier, les époux Elisabeth, rue des Phalempins, s'étant absentés entre 2 et 5 heures après-midi, s'aperçurent en rentrant qu'on était entré chez eux en soulevant un châssis à guillotine, on avait forcé la porte d'un meuble et pris une somme de 60 f. qui y était renfermée.

Autre vol de numéraire. — Lundi à 2 h. 1/2 de l'après-midi Mme Vve Declercq s'absentait après avoir soigneusement fermé les portes de sa demeure; quand elle rentra, elle trouva ouverte la porte du devant, et constata qu'on lui avait pris dans son comptoir une dizaine de francs. Un de ses logeurs Jules Brauch, tisserand âgé de 20 ans a été arrêté malgré ses dénégations comme auteur présumé de ce vol.

Les expulsés. — L'épuration continue, car la plupart des 14 expulsés qui ont été conduits lundi à la frontière de Mont-à-Leux, sont sortis des prisons de Sedan, Paris et Lille depuis longtemps déjà.

Faisant partie de ce convoi les deux frères Meerschaert, l'un jardinier, l'autre terrassier, condamnés le 13 décembre 1888, par le tribunal de Dunkerque, à 18 mois de prison, pour coups et blessures, rébellion, outrages et vol. Une *ménagère* de 24 ans, expulsée de Lille pour affaires de mœurs. Une mécanicienne ayant habité Paris, condamnée maintes fois, la dernière en 1879, pour ivresse et outrages aux agents. Les autres condamnations visent des faits de conduite, vagabondage, vols et fraude.

Outrages aux agents. — Lundi, après la retraite, les agents Leplat et Leruste, passant au Flocon, furent attirés du côté du cabaret Duterte, par le bruit d'une violente altercation. Un grand rassemblement s'était formé. Un consommateur, Eugène Devos, âgé de 21 ans, ouvrier charron, demeurant rue de Mulhouse, refusait de payer ses chopes et avait porté un violent coup de poing à la figure de la cabaretière. Les agents eurent toutes les peines du monde à s'emparer du forcené et de le conduire au poste. Dans le trajet, il tenta plusieurs fois de leur porter des coups de pied et de poing. L'arrestation a été maintenue.

Condamnations. — Tonneau, le célèbre Ernest Tonneau, a été condamné, à l'audience de mardi, à 2 mois de correction. Son copain, Vandecapel, en est quitte pour 15 jours.

Marcq-en-Barœul. — *Un privilégié.* — Un jeune homme de 20 ans, teinturier, originaire de Lille, dont la réputation est loin d'être bonne, a été condamné lors des dernières grèves, pour entraves à la liberté du travail, à 2 années d'emprisonnement. Il y a six semaines de cela ; et cet individu n'a pas encore été appelé à subir sa peine. On nous donnait à Marcq, une singulière explication de cette tolérance : c'est que le jeune homme est né d'un père belge, et qu'on attend qu'il ait tiré au sort pour prendre des mesures à son égard ! S'il en était ainsi, les belges de 13 à 20 ans, qui habitent notre pays l'aurait vraiment par trop belle.

Mais revenons à Lambotey. Pour reconnaître sans doute la faveur dont il est l'objet, se trouvant lundi, dans la matinée, sur la place de Marcq, en état complet d'ivresse, il se mit en tête d'empêcher des maçons de travailler. On l'arrêta et on le mit au violon jusque dans l'après-midi. On le rendit en liberté, après lui avoir dressé procès-verbal, pour tapage et ivresse !

— *Le pistolet d'Arçon.* — L'enquête n'est pas terminée; mais tout pourrait bien se réduire à une affaire de tapage nocturne. vu les circonstances.

On célébrait, avons-nous dit, un baptême dans une maison, habitée par une famille belge. S'il est juste de ne pas souffrir que les étrangers se rendent maîtres chez nous, on ne doit pas, en revanche, les molester sans raison; et c'est ce qui a été fait, dans le cas qui nous occupe.

On a jeté des pierres sur les portes et les volets; et ce n'est qu'après avoir été poussé à bout, que quelqu'un, qui se trouvait à l'intérieur, saisit le fameux pistolet d'Arçon, et tira sur la porte deux coups *chargés à poudre*. Or, il est arrivé ceci : c'est que l'arme, exigeant une forte charge de poudre, et les planches de la porte étant vermoulues, la commotion a fait éclater le panneau, et un jeune homme qui se tenait contre cette porte a été assez gravement blessé à la figure.

Mouveaux. — Grand carrousel international au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Ce carrousel aura lieu le dimanche 29 juin à l'estaminet « Au Cheval volant ».

Inscription à trois heures précises, à la Forgette, chez Dubrulle-Buchy, d'où le cortège se mettra en marche.

A verser 3 francs par cavalier. Prix de 100 fr., 75, 60, 45, 30, 15, 10 et surprises. Prix exceptionnel : un objet d'art, don de M. Charles Jonglez, consoiller général.

Neuville-en-Ferrain. — *Arrestation de fraudeurs.* — Mardi, à 4 h. 1/2 du matin, les douaniers de la brigade de Neuville ont arrêté au sentier Castel, Cyrille Dausse, 15 ans, Camille Dessauvages, 13 ans et Charles Vanstenkeyste, 14 ans, tous trois bâcleurs, demeurant à Mouscron. Ils apportaient chacun en se rendant à leur travail à Tourcoing, un kilog de café vert, ce qui leur assurait au moins double journée.

LILLE

L'affaire des entrepreneurs. — Par décision en date du 16 juin, prise sur les réquisitions conformes de M. le procureur de la République, M. de Brix, juge d'instruction à Lille, a rendu une ordonnance de non-lieu au profit de M. Debats, ancien agent voyer.

On sait que M. Debats avait été mis en liberté provisoire, il y a six mois.

CONCERTS & SPECTACLES

La société chorale « La Fraternelle Roubaisienne » organise, pour le dimanche, 22 juin, à six heures du soir, dans le jardin du local, Estaminet du Palais, au Pile, un grand concert avec le concours de la musique municipale de Lys-lez-Lannoy; voici le programme :

1° Ouverture de concert par la Fanfare municipale; 2° *Salut aux bannières* par la Fraternelle; 3° *Le chant des Mousses*, la Fraternelle; 4° *Marie Stuart*, fantaisie, Fanfare municipale; 5° Air varié pour basse, Fanfare municipale.

Après le concert grand bal champêtre avec illuminations à giorno. Entrée 50 centimes par personne.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Concours offerts aux amateurs de la ville sur Douai le dimanche 24 août, offert par la société *Bec Anglais*, établie chez Alfred Monnier, estaminet de la *Plate Bourse*, rue de France, 51. Poules à chaque concours, à 0,25 et 0,50 c., 1, 2 et 3 fr. Mise 1 fr. 20 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 0 20 c. pour frais et bagues. — Sur Douai, le dimanche 31 août, offert par la société *Pigeon Perdu*, établie chez Louis Renard, rue Jacquart. 138. Mise 1 fr. 20 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 0,20 c. pour frais et bagues. — Sur Douai, le dimanche 7 septembre, offert par la société *Union et Progrès*, établie chez Henri Ramsdam, rue d'Alma, 244, estaminet l'*Espérance*. Mise 1 fr. 20 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 20 c. pour frais et bagues. — Sur Douai, le lundi 8 septembre, offert par le *Pigeon Meunier*, établie chez Désiré Dancette, rue de la Chapelle-Carrette, estaminet du *Pinson Blanc*. Mise 1 fr. 20 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 0,20 c. pour frais et bagues. La mise en panier aura lieu le jour du concours, de 5 à 7 heures du matin.

Dressages sur Douai, jeudi 21 août, chez Monnier; jeudi 28 août, chez Renard; jeudi 4 septembre, chez Ramsdam, Pour toutes les autres conditions, voir les affiches de l'Union Fédérale. Les constateurs seront admis. — Ces concours seront convoyés par les soins de M. Dedoncker.

— Voici le résultat du concours de Creil donné par la Fédération Roubaisienne au siège des « Trois Pigeons », chez M. Mesplomb, place du Trichon. 1.000 pigeons lâchés par M. L. Leman, à 5 heures 45 minutes, par temps couvert, vent sud-ouest, valeur des zônes de 300 mètres, 20 secondes. Vitesse acquise moyenne, 894 m. 47 cent., somme engagée, 3,631 fr. 60 centimes.

1er prix, Morel, 11e zône, à 8 heures 30 minutes 51 secondes; 2e, Mulliez, 8e zône; 3e, Mahieu, 7e zône; 4e, Devlaver, 6e zône, 5e, Vandebrugère, 6e zône; 6e, Lecat, 4e zône; 7e, J.-B. Dupont, 4e zône, 8e, Delval, 6e zône; 9e, Guesquière, 6e zône.

10e prix, Bury, 5e zone ; 11e, Corbusier, 2e zone ; 12e, Hespel, 7e zone ; 13e, Deconinck, 5e zone ; 14e, Corman, 2e zone; 15e, Bausière, 2e zone; 16e, Mathon, 4e zone ; 17e, Vanlayes, 6e zone ; 18e, Delmazure, 6e zone ; 19e, Parquin, 10e zone.

20e prix, Derhonne, 2e zone; 21e, Decraene, 11e zone; 22e, Lambin; 23e, Vollès; 24e, Draux; 25e, Mathon; 26e, Draux; 27e, Salembier; 28e, Blonde; 29e, Erknet.

30e prix, Bourgois; 31e, Lambrez; 32e, Desbarbieux; 33e, Duhem; 34e, Delnatte; 35e, Castel; 36e, Hurez; 37e, Wattine; 38e, Ducatel; 39e, Orgard; 40e, Morel; 41e, Clément; 42e, Vaneste; 43e, Machu; 44e, Castel.

45e prix, Mespel ; 46e Duthoit, 47e Legrand ; 48e Vandevelde ; 49e Guesquière, 50e Demanne ; 51e Grimonpont ; 52e Ducoulombier ; 53e Derousseaux ; 54e Fiévet ; 55e Donnez ; 56e Bausiere ; 57e Samal ; 58e Morel ; 59e Lambin.

60e, Vanerpe ; 61e, Duforest ; 62e, Liagre ; 63e, Corbusier ; 64e, Dutrieux ; 65e, Brulois ; 66e, Collier; 67e, Catel; 68e, Fremaux ; 69e, Tassart ; 70e, Vanburny ; 71e, Sandrard.

72e prix, Demadrille; 73e, Robier, 74e, Desmet; 75e, Vanbellegheim; 76e, Etienne; 77e, Coesne; 78e, Berton; 79e, Wagnier; 80e, Vandenbossche; 81e, Vankercove; 82, Fiévet; 83e, Demazure; 84e, Leclercq; 85e, Berton; 86e, Favout; 87e, Fremaux à 9 h. 23 m. 20 s.

— Jeudi 19 juin, de 2 à 6 heures, inscription pour le concours international d'Aigre-Feuille, donné dans un parallélogramme de 10 kilom. sur 16. 200 fr. de prix d'honneur en 30 prix de 10 fr., par la Fédération Roubaisienne au siège du « Pigeon Ramier », chez M. Louchez, rue d'Isly. Mise facultative. 2 fr.; obligatoire, 2 fr.

Pour ce concours il y aura cinq postes de constatation pour Roubaix et Blancseau, 1 pour Mouveaux, 1 pour Croix. Ces postes seront désignés après l'inscription et annoncés au journal, ils seront posés autant que possible au centre des agglomérations de joueurs participant à ce concours. Ces postes seront munis de constateurs *avec délégués* comme l'an dernier. Pour tout autre détail voir le règlement des concours.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 17 juin 1890.

Question de transport

Nous avons relaté, il y a quelque temps déjà, le procès soulevé à propos d'avaries survenues à une caisse de machines. Le destinataire la marchandise avait réclamé le montant de l'avarie au camionneur : celui-ci s'est retourné contre l'agent en douane qui a appelé en garantie les transporteurs de la Compagnie du chemins de fer du Nord et l'Administration des chemins de fer de l'Etat Belge. Il a été procédé à une expertise puis à une enquête.

On se rappelle que les compagnies de chemin de fer opposaient une fin de non recevoir en prétendant que l'article 105 nouveau du code de commerce, accordant trois jours pour formuler les protestations, n'était pas applicable quand il s'agissait, comme dans l'espèce, de tarifs internationaux.

Le tribunal, dans son jugement prononcé aujourd'hui, a rejeté ce moyen ajoutant que le délai de trois jours doit compter à partir du jour de la prise réelle en charge et que par suite, la réclamation ne peut être rejetée pour forclusion.

Il résulte de l'enquête, dit encore le Tribunal, que l'avarie s'est produite avant la prise en charge et non pendant le dédouanement ou le transport de la gare au domicile du destinataire; d'ailleurs, l'expert a constaté que les avaries n'étaient pas visibles à l'extérieur, et de plus, la vérification, en gare, de colis volumineux et brûlants est matériellement impossible.

En conséquence, le tribunal, estimant que l'agent en douane a apporté la preuve de l'antériorité de l'avarie, lui accorde son recours en garantie contre la compagnie du chemin de fer du Nord couverte elle même par l'administration des chemins de fer de l'Etat Belge, pour l'indemnité à payer au destinataire de la marchandise avariée et pour tous les frais du procès.

Achat de laines à commission

Il s'agit ici du procès, plaidé il y a huit jours, dont nous avons donné un exposé sommaire.

Voici, en substance, la décision du Tribunal.

M. Lefebvre-Rasson doit-il être condamné à prendre livraison des 175 balles offertes par M. Henri Cauliez, en remplacement des balles achetées en exécution de l'ordre ?

Doit-il être tenu à se livrer les 41 balles ?

Le commissionnaire est obligé de se conformer sérieusement aux instructions qui lui ont été remises. Lorsqu'il s'écarte du mandat pour la qualité de la marchandise, cette marchandise peut lui être laissée pour compte et il ne lui est pas permis de substituer une autre chose, même meilleure.

Dans l'espèce, les instructions de M. Lefebvre-Rasson étaient impératives. M. Henry Cauliez devait donc acheter les laines suivant les instructions de son commettant et ne pouvait substituer d'autres balles sans l'assentiment de celui-ci.

En ce qui concerne les 41 balles, si, d'après l'usage du commerce de laines, quand un ordre n'a reçu qu'une exécution partielle, le mandant est tenu de ne livrer, dans le cas présent, l'ordre ayant porté sur 216 balles, les 41 balles ne peuvent plus représenter la qualité et le rendement des 216 balles, et par suite M. Lefebvre-Rasson ne doit pas être tenu de les prendre.

Le tribunal déclare donc la demande de M. Henry Cauliez mal fondée : il l'en déboute et le condamne aux dépens.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La question du théâtre

Roubaix, le 17 juin 1890.

Monsieur le Directeur-Gérant
du *Journal de Roubaix*,

Vous avez inséré dans votre numéro d'hier une lettre de MM. Couvreur Henri et Louis, dirigée contre les personnes ayant signé dans l'*Avenir : Un lecteur assidu*, ou *Un amateur de théâtre*, des articles concernant la question théâtrale.

Je suis l'auteur des lettres d'un amateur de théâtre, et, à ce titre, je demanderai à MM. Couvreur — (s'ils savent aussi bien lire qu'écrire) — de revoir ces lettres qui les font sortir d'eux-mêmes et d'en citer, s'ils le peuvent, les extraits malveillants qu'ils croient dirigés contre eux.

Ces Messieurs, qui ne font pas de personnalités, mais promettent d'en faire, agiront sagement en n'avançant pas trop que je suis intéressé dans la question de la subvention; car, dans ce cas, je les mettrai en demeure de s'expliquer, ce qui leur sera fort difficile, et pourrait n'être pas sans inconvénient, attendu que je ne me contenterai pas d'une simple assertion exprimée vaguement dans un journal.

Jusqu'à présent je n'ai fait aucune personnalité, mes lettres ont uniquement traité la question d'intérêt général. Je constate qu'aucun des arguments qu'elles ont présentés n'a été détruit par les réponses de MM. Couvreur.

Je suis reconnaissant aux frères Couvreur de m'avoir fourni l'occasion de le constater dans le *Journal de Roubaix*.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un amateur de théâtre, Jules NOYELLE.

PETITE CORRESPONDANCE

Chambre syndicale des garçons brasseurs. — Nous ne pouvons insérer ces sortes d'avis qu'en connaissant la source d'où ils émanent.

NORD

Chronique du travail. — La grève des ouvriers de la manufacture de coton de M. Wattine-Bossut, à Auchy-les-Hesdin, fait subir de déplorables conséquences à la même industrie occupant la région de Valenciennes.

L'importante fabrique de piloude M. Debièvre, sise à Marly-lez-Valenciennes, qui s'alimente des chaînes et trames de coton, produites par la filature Wattine est forcée faute de matière de refuser le travail à 200 tisseurs à la main, disséminés dans les communes de Rieux, Hanssy, Maresches, Saméon, etc., et d'arrêter les 200 métiers mécaniques qui fonctionnent à l'intérieur de l'usine.

De plus, ses ateliers de teinture et d'impression qui emploient 200 ouvriers devront chomer à leur tour dans quelques jours si la manufacture d'Auchy ne reprend pas le travail.

Les bureaux de tabac. — M. Plichon, député du Nord, au nom de la commission d'initiative parlementaire, conclut à la prise en considération de la proposition de M. Letellier, ayant pour objet la mise en adjudication des bureaux de tabac.

Tentative d'assassinat à Hautmont. — Un ouvrier puddleur, d'origine belge, le sieur Jonjaux, rentrant chez lui rue du Bassin, maison Lion, dans le plus complet état d'ébriété, se mit à insulter sa femme, qui lui reprochait l'indignité de sa conduite.

Très excité par l'alcool, il saisit un couteau et en frappa trois fois la malheureuse, qui portait dans les bras son plus jeune enfant, âgé de trois mois.

Les coups parés instinctivement par la femme Jonjaux n'occasionnèrent que d'insignifiantes blessures, au-dessus du sein droit et à la bouche. Quant au troisième coup, il atteignit l'enfant près de l'œil droit.

Loin de s'effrayer du crime qu'il venait de commettre, l'ivrogne enfonça un clou dans un mur et voulut y pendre sa femme. Celle-ci put heureusement s'échapper et se réfugier chez un voisin, où elle passa la nuit.

La gendarmerie a arrêté Jonjaux qui est un mauvais sujet de la pire espèce; déjà il a subi plusieurs condamnations en Belgique et il est encore actuellement sous le coup d'une peine de trois mois de prison. Les époux Jonjaux ont quatre enfants, dont l'aîné n'a que sept ans.

Un suicide sur la plage de Dunkerque. — Un cadavre a été trouvé lundi non loin de la carcasse du navire anglais *Portland*, qui a échoué il y a quelques années à la plage Est.

Le cadavre fut bientôt reconnu pour celui de M. Florack, ancien entrepreneur, âgé de 40 ans, qui, à plusieurs reprises déjà, avait manifesté l'intention de se suicider.

Ce malheureux qui ne jouissait pas de toutes ses facultés, laisse une veuve et cinq enfants.

Templeuve. — Un vol de 200 francs a été commis dans la journée de lundi chez M. Lamblin, brasseur, dans les circonstances suivantes :

Le ou les voleurs, après avoir escaladé un mur d'environ deux mètres de haut, ont brisé une fenêtre pour pénétrer dans la chambre du générateur, puis ont enfoncé la porte d'une pièce contiguë, où se trouvait l'argent.

Un coffre qui le renfermait a été brisé au moyen d'une pioche. Les voleurs se sont retirés par le même chemin, et quand la gendarmerie est arrivée, elle n'a pu que constater le vol.

Douai. — *Nécrologie.* — Une mort subite est venue attrister notre ville. M. le docteur Champenois est décédé dimanche, à quatre heures et demie du soir sans que rien eût fait prévoir une mort aussi soudaine.

Ronchin. — La société hippique organise pour le dimanche 22 juin, un grand carrousel qui aura lieu chez M. Jules Dugardin, estaminet du *Centre*.

600 fr. de prix en espèces : 1er prix, don de M. Le Gavrian, député de la circonscription, 200 fr.; 2e, 150, 3e, 100; 4e, 70; 5e, 40; suprises, 40.

PAS-DE-CALAIS

Sport vélocipédique. — Dimanche ont eu lieu les grandes courses vélocipédiques organisées par le Veloce-Club audomarois. Elles étaient présidées par M. Van Zeller d'Oosthove, président du Club audomarois et de la Fédération du Nord. Parmi les lauréats nous remarquons les noms suivants :

2e course, réservée aux coureurs du département du Nord. Distance 2,880 mètres : 1er, MM. Paul Dupont, de Lille, 6 m. 31; 2e, Georges Dupont, de Lille 6 m. 32; 3e, Tanghe, de Lille, 6 m. 40.

3e course, pour enfants de moins de 13 ans.

2e série : 1er M. Ingebrans, de Lille ; 2e, M. Vilquain, de Lille ; 3e, M. Colin, de Lille.

4e course, régionale, pour juniores. Distance 3,200 mètres : 1e M. Tanghe de Lille, 7 m. 45.

5e course, grande internationale pour bicycles. Distance 7,680 mètres : 4e M. Georges Dupont, de Lille, 19 m. 17 ; 5e M. Paul Dupont, de Lille, 19 m. 19.

7e course, réservée aux dames. Distance 1280 mètres. 1e Mlle Alix, de Lille, 4 m. 30; 2e Mlle Tanghe, de Lille, 4 m. 34.

9e course régionale, pour seniores: distance 3,840 mètres ; 1er prix, M. Georges Dupont, de Lille, 8 m. 51; 2e, M. Paul Dupont, de Lille, 8 m. 51 1/2; 3e, M. Tanghe, de Lille, 8 m. 59.

10e course, dite de consolation. Distance 2,240 mètres, 2e M. Kouberque de Lille, 6 m. 35.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

18 JUIN 1822

UN EXPLOIT DE CANARIS

Ce fut, si nous ne nous trompons, son premier, et on va voir que ce fut un coup de maître.

Les Turcs avaient, au mois d'avril précédent, pris l'île de Chio, qui est près de la côte d'Asie, et y avaient massacré ou enlevé en esclavage environ 60,000 personnes, la flotte grecque, commandée par Miaulis, avait vainement essayé de venger ce massacre, et après quelques escarmouches s'était retirée à Ipsara, lle située à l'ouest de Chio.

La flotte turque était rentrée au mouillage de Chio, où elle célébrait le ramazan ; il allait finir, et le 18 juin au soir, les principaux officiers étaient réunis à bord du vaisseau du capitan-pacha ; la nuit était sombre et sans lune, toute la flotte s'était pavoisée de fanaux. Au même moment, deux navires grecs partis d'Ipsara, entraient dans le canal où était mouillée la flotte turque, entre Chio et la côte d'Asie; c'étaient deux brûlots dont l'un était commandé par Canaris ; le premier alla s'accrocher au vaisseau du vice-amiral, mais s'en détacha, et fut poussé par la brise au milieu des bâtiments turcs sans en accrocher aucun. Canaris fut plus heureux, il poussa droit au vaisseau de 80, monté par le capitan-pacha, introduisit son beaupré dans un sabord ouvert, et son navire étant bien attaché au vaisseau turc, à quelques pieds en arrière du bossoir, il alluma la mèche et sauta dans l'embarcation où ses compagnons l'attendaient.

L'effet fut formidable ; le brûlot s'enflamma, le vent poussant la flamme sur le turc ; celui-ci fut bientôt une fournaise ; le feu gagna ses voiles, il sortit ensuite par les écoutilles et envahit les tentes établies sur le pont pour la fête ; la consternation s'empara de l'équipage et la confusion devint impossible à décrire. Les Turcs se jetèrent dans leurs chaloupes; elles sombraient l'une après l'autre sous la charge ; les canots des autres vaisseaux arrivaient au secours, les canons échauffés partaient tout seuls et les empêchaient d'approcher ; il y avait sur le vaisseau amiral plus de 2,000 hommes, presque tous périrent cette nuit, et le capitan-pacha parmi eux.

Chose à peine croyable : des 32 volontaires qui s'étaient offerts à conduire les deux brûlots, et qui, se croyant voués à une mort certaine, avaient tous communié le matin avec Canaris, aucun ne périt; grâce au désordre, leurs chaloupes traversèrent toute la flotte turque sans être inquiétées, et allèrent sortir du canal à l'autre extrémité où ils furent recueillis par des bricks grecs qui les attendaient. La flotte turque épouvantée alla se réfugier sous le canal des châteaux des Dardanelles.

Canaris était un héros de courage et de sang-froid, mais rien, dans son extérieur, n'eût laissé soupçonner à quel point il portait ces qualités ; c'était un homme trapu, vigoureux, d'apparence lourde, l'air d'un paysan dégrossi, et qui, en fait d'écriture, ne put jamais apprendre qu'à tracer quelques jambages destinés à figurer son nom.

Devenu plus tard grand-amiral, ministre de la marine, sénateur, il resta le même, et nul n'eût pu deviner celui qui avait été la terreur des Turcs, sous le personnage un peu gauche que déguisaient une redingote, un chapeau de soie noire, des bas bleus et des souliers lacés. Il parut, d'ailleurs, toujours étonné que l'on trouvât héroïque ce qu'il avait fait.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 19 juin 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Jeanne DELBECQUE, décédée pieusement à Roubaix, le 23 mai 1890, dans sa 20e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 19 juin 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Urbain DEBOOSÈRE, entrepreneur de menuiserie, époux de Dame Julie CRÉPEL, décédé à Roubaix, le 15 mai 1890, dans sa soixante-treizième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 19 juin 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Pierre SCORSSERY, époux de Dame Cécile LEFERS, décédé à Roubaix, le 7 juin 1889, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'Epargne de Tourcoing

Séances des 15 et 16 juin 1890

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMBRE	REMBOURSEMENTS NOMBRE	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEMENTS SOMMES
Tourcoing	dimanche	93	18	22.200 ..	51 29.729 91
	lundi	38	10	9.912 »	13 13.934 99
Blanc-Seau		7	1	1.000 »	3 4.212 89
Croix-Rouge		5	1	.575 »	.. ..
Halluin		11	1	4.670 »	.. ..
Linselles		5	1	1.500 »	9 6.450 53
Roncq		9	.	1.288 »	5 2.615 ..
Bondues		3	.	.315 »	4 .659 97
Bousbecques		2	.	.300 »	.. ..
Neuville		6	3	2.835 »	2 .74 ..
Mouveaux		2	1	...8 »	.. ..
Total		181	36	44 933 ..	91 57.687 29

Administrateurs du mois